



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 04 15 -03 : FONCIER – Echange de terrains sans soulte entre la famille CHARRAT et la commune de Vaugneray, route de la Mitonnière

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/04/2024
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 09/04/2024
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 18/04/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND M Henri COQUARD donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Fatima HIMEUR est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la famille CHARRAT est propriétaire d'une parcelle non bâtie cadastrée 221 U 149, d'une surface de 70 et située en bordure de la route de la Mitonnière.

La famille CHARRAT propose de céder cette parcelle à la commune de Vaugneray, celle-ci constituant *de facto* une partie de la voie communale classée au domaine public.

En échange, la famille CHARRAT demande à la commune d'acter la régularisation d'une bande de terrain de 35 m² intégrée à la parcelle bâtie 221 U 148 dont elle est propriétaire, et jouxtant la route de la Mitonnière dont elle constitue un délaissé de voirie.

Par un avis en date du 27 mars 2024, le Pôle d'évaluation domaniale a estimé la cession du terrain de 35 m² à la famille CHARRAT à 7 000 € et l'acquisition par la commune de Vaugneray de la parcelle cadastrée 221 U 149 de 70 m² auprès de la famille CHARRAT à 14 000 €.

Les parties se sont entendues pour un échange sans soulte ; les frais de géomètres seraient pris en charge par la famille CHARRAT et les frais notarié par la commune de Vaugneray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

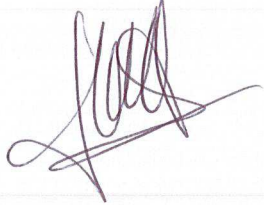
APPROUVE l'échange de la parcelle 221 U 149 d'une surface de 70 m², propriété de la famille CHARRAT, au profit de la commune de Vaugneray, contre une bande de terrain de 35 m² constituant un délaissé de voirie et intégré à la parcelle 221 U 148 appartenant à la famille CHARRAT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'échange et toutes les pièces afférentes au dossier.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
19.4.24
et de la publication en mairie le
19.4.24

La secrétaire
Fatima HIMEUR -FERNI

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 04 15-03 FONCIER- Echange de terrains sans

Objet de l'acte : soulte entre la famille CHARRAT et la commune de Vaugneray, Route de la Mitonnière

.....
Date de décision: 15/04/2024

Date de réception de l'accusé 19/04/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024041503_03

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240415-2024041503_03-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : delib 3.pdf (99_DE-069-200047785-20240415-2024041503_03-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Plan route de la Mitonnière.pdf (73_CO-069-200047785-20240415-2024041503_03-DE-1-1_2.pdf)

plan